

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2008</p>

Présents : Mmes BOCH Bérengère, BURDIN Cécile, FILLIOL JORCIN Virginie, TOURT Annick et ZAPILLON Christelle.

Mrs BOURGEOIS Yvan, CHOISEAU Yoan, GAGNIERE Cédric, GAGNIERE Pierre, GRAVIER Romain, JORCIN Jean-Pierre, PEANT Sébastien et PILLOUD Gilbert.

Absents: Mr SUIFFET Gilbert
Mlle FILLIOL Marie-Laure a donné pouvoir à M. JORCIN Jean-Pierre.

➤ **Approbation du Compte Rendu du 5 mai 2008**

Le compte rendu est approuvé.

➤ **Compte rendu de délégations d'attributions**

Décision du 13 mai 2008 renonçant à exercer le droit de préemption urbain pour un échange de greniers entre M. Pierre BINVIGNAT et M. et Mme Jacques ARNOUX.

➤ **Attribution des marchés pour la scénographie du Musée de la Pyramide du Mont Cenis**

La commission d'appel d'offres s'est réunie lundi 19 mai, mais dans l'attente du retour de l'analyse des offres par le maître d'œuvre, aucun marché ne peut être attribué. Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

➤ **Délégation de service public pour la garderie des P'tits Marrons**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 19 mai 2008 pour procéder à l'ouverture des plis :

Un seul dossier déposé : Ass. Accueil et Loisirs

Et un courrier reçu de : Mlle THIBAUT Claire

Mlle Thibault fait part de son intérêt pour la gestion et l'exploitation de la garderie. Malgré cela elle estime être dans l'impossibilité de déposer un dossier car :

- n'a pas eu accès au local
- n'a pas eu suffisamment d'éléments et documents
- un temps de réponse trop court (17 avril – 5 mai)

L'Association Accueil et Loisirs des Enfants en Haute Maurienne s'engage à exploiter la garderie des Sablons selon le cahier des charges proposé moyennant une participation financière de la commune de 22 500 euros.

Le Conseil Municipal décide donc l'attribution de la gestion de la garderie à l'Association Accueil et Loisirs pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal propose que la prochaine procédure de mise en concurrence soit (temps de réponse supérieur à 3 semaines).

Approbation des tarifs pour l'été 2008 et l'hiver 2008/2009

Oui : 8 Non : 4 Abstention : 1

➤ **Subventions aux associations**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

✎ FIXE le montant des subventions qui seront versées aux associations pour l'année 2008 :

Association Accueil et Loisirs des Enfants en Haute Maurienne	22 500.00 €
Association des Conseillères municipales de Savoie	30.50 €
Club des Aînés Ruraux	500.00 €
Club des Sports	6 050.00 €
Croix Rouge Française	1 000.00 €
Judo Club de Val Cenis	1 560.00 €
Les Amis du Mont-Cenis	2 000.00 €
Le Sou des Ecoles	2 531.50 €
Association des conjoints survivants	100.00 €
Alzheimer Savoie	500.00 €
Auteurs Associés de la Savoie et de l'Arc Alpin	1 500.00 €
Association Artistique Modanaise	50.00 €
Montanea	50.00 €
La Ligue contre le Cancer	500.00 €
Association française contre les Myopathies	500.00 €
Dante Alighieri	100.00 €
Diabète 73	200.00 €
ADAMSPA Info	100.00 €
Les Restaurants du Cœur	200.00 €
Association pour la Prévention Routière	100.00 €
Association sportive du Collège la Vanoise	100.00 €
APEI de Maurienne	100.00 €
Association de défense des familles et individus victimes de sectes	100.00 €
Association Arc en Ciel	100.00 €
NAFSEP Savoie (Association française des sclérosés en plaques)	100.00 €
Handisport de Savoie	100.00 €
Centre régional Léon Bérard	100.00 €
Association De l'Ombre à la Lumière	100.00 €
ONAC (Anciens Combattants)	100.00 €

✎ PRÉCISE que ces sommes sont inscrites au compte 6574 du Budget 2008.

➤ **Convention de gestion pour la Maison Franco Italienne**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention pour la gestion de la Maison Franco-italienne du Mont-Cenis. Cette convention est signée pour une durée de trois ans entre les différents partenaires : la Commune de Lanslebourg Mont-Cenis (propriétaire du

bâtiment), la Comunita Montana Bassa Valle di Susa e Val Cenischia et la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise.

➤ **Camping**

Madame Muriel CLAPPIER sollicite une réduction supplémentaire sur le montant du loyer 2007 du camping. Une réduction de 10% lui a déjà été accordée sur le loyer qui aurait dû être appliqué en 2007, aussi le conseil municipal ne donne pas suite à sa nouvelle demande.

➤ **Règlement intérieur bibliothèque pour ressources électronique en ligne**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le règlement intérieur de l'Espace Multimédia afin d'intégrer la Charte d'utilisation des ressources en ligne.

Les modifications portent sur la conformité aux lois en vigueur (consultation des sites dans le strict respect de la législation française), ainsi que sur les responsabilités des usagers.

Le Conseil Municipal,

- ✚ APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur de la bibliothèque pour les ressources en ligne,
- ✚ AUTORISE le Maire à signer ce règlement intérieur.

➤ **Opérations programmées**

AUDITORIUM

Présentation du dossier par Monsieur le Maire.

Le mot « auditorium » n'est peut-être pas très approprié puisqu'il s'agit de l'ensemble de la réhabilitation de la Maison de Val Cenis avec la construction en contigu d'une salle de congrès – spectacles, etc., de 440 places assises et d'une scène de 187 m².

Ce projet de « Centre de congrès multifonctionnel » ne peut être qu'un projet « vallée », porté par la CCHMV. Ce projet s'inscrit dans la diversité touristique pour combler le déficit d'activités d'après ski, afin de pouvoir conforter notre activité événementielle, Biathlon, Grande Odyssée, Festival d'Astronomie, Festival de Tango..., et de pouvoir organiser des séminaires et des congrès de plus de 200 personnes en lien avec les salles existantes et ainsi permettre un meilleur remplissage surtout en début et fin de saison (juin, septembre, janvier et avril).

Pour pouvoir prétendre à un financement sur des fonds européens, car le projet est estimé à environ 3.2 millions d'euros, il faut :

- s'inscrire dans la programmation 2007-2013 d'Interreg IV,
- monter ces projets avec la commune de NUS dans le Val d'Aoste dans le cadre de l'activité Astronomie pour un projet simple, la CCHMV pourrait dans ce cas avoir de l'Europe un financement de 1.2 million d'euros,
- créer un partenariat avec la commune de SUSE pour la restauration de son théâtre et pour nous la construction du bâtiment, dans ce cas le financement pourrait atteindre 800 000 €, une collaboration avec le théâtre de Suse devra se mettre en place pour programmer des spectacles et des concerts, ainsi qu'avec l'Espace Malraux de Chambéry,

- une autre source de financement pourrait venir de la CIMA toujours sur des fonds européens, environ 600 000 €,
- le FNADT pour 240 000 €,
- le Conseil Général dans le cadre du Contrat Territorial Savoie pour 140 000 €.

Le permis est accordé depuis août 2007.

Plusieurs questions ont été émises par le Conseil Municipal : rentabilité, esthétique du bâtiment, gestion de l'ensemble, coût de la gestion, un complexe sportif ne satisferait-il pas mieux la clientèle, une enquête a-t-elle été conduite auprès des différents hébergeurs ?

Après discussion, il a été décidé de présenter le dossier auprès des instances de la CCHMV.

MAISON MULTIGENERATIONNELLE

Ce point sera traité à la prochaine réunion du Conseil Municipal (28 mai 2008).

➤ **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- est informé d'une demande de PRIMAGAZ d'installer une cuve de gaz pour le restaurant la Vanoise derrière le lavoir et donne son accord sous réserve qu'elle soit enterrée,
- prend connaissance de la demande de location du bureau de la douane par Groupama pour les mois de septembre et octobre de 2008 pendant les travaux effectués dans leur local ZA Lecheraine et donne son accord moyennant un loyer à peu près identique à celui qui est versé à leur propriétaire,
- prend connaissance d'un courrier de M. Jacques FINIELS en date du 2 mai 2008, s'étonnant que le compte rendu de la réunion du 3 avril 2008 n'ait été ni publié, ni affiché. Ce point a été évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 5 mai 2008, la même réponse lui sera apportée,
- prend connaissance d'un courrier de M.GROSSET Pascal qui réitère son intérêt pour un projet immobilier sur la ZAC du Plan des Champs, il sera invité à le présenter au conseil municipal,
- est informé que M. Lionel RICHARD souhaite mettre ses chevaux au Salet cet été. Pour qu'il puisse rejoindre le chemin du Petit Bonheur il faudrait créer un chemin au Mélézert ce qui nécessite d'acheter une bande de terrain,
- autorise l'Agence Immobilière de Haute Maurienne à installer deux bacs à fleurs au pied de l'escalier d'accès au Quartier Napoléon afin d'en préserver l'accès aux piétons.

La séance est levée à 01h40.